

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-6/01

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : QUERCI Danièle

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

---

OBJET : Centre Photographique d'Ile-de-France : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010.

Lors du vote du Budget primitif pour 2010, le Conseil général a notamment décidé d'ouvrir, au sein de la politique "culture et patrimoine", une opération "actions culturelles" destinée à subventionner les actions menées par les partenaires participant au développement des arts plastiques en Seine-et-Marne. La présente délibération propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 000 € en faveur du Centre Photographique d'Ile-de-France (CPIF) pour l'exercice 2010. Par ailleurs, est également proposé le projet de convention triennale entre la DRAC, le Département, la Commune de Pontault Combault et le CPIF 2010/2012.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au budget du Département pour 2010

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 68 000 € au Centre Photographique d'Ile-de-France pour son programme d'actions 2010. Les crédits seront prélevés sur l'opération 2010 « actions culturelles » au titre de l'action « actions culturelles ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention triennale entre la DRAC, le Département, la Commune de Pontault Combault et le CPIF 2010/2012 tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ